

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

- L'emplacement réservé à l'installation du jeu des Sumos doit être totalement propre, sec, plat, aux dimensions largement supérieures à celles du tapis de jeu des sumos à installer et totalement dégagé de tous éléments ou obstacles qui pourraient être dangereux pour les joueurs ou agressifs pour le matériel (mur, bordure, balustrade, fossé, souche, piquet, poteau, barbelés, ferrailles, tessons de bouteille ou cailloux pointant du sol, arbres ou branches perforantes,...)
- En cas de demande de livraison, l'emplacement doit être accessible avec une remorque : sinon l'aide de 3 personnes vous sera exigée pour acheminer le matériel sur le site.
- Le tapis de jeu des sumos sera installé sur les moquettes fournies (afin qu'il n'y ait aucune zone de frottement du tapis avec le sol) et devra y rester durant toute la durée du contrat.
- Le locataire est seul responsable en cas d'accident corporel ou de détérioration du matériel loué à partir du moment où celui-ci lui est confié. Le signataire s'engage personnellement à vérifier auprès de son assureur que sa responsabilité civile le couvre pour tous les utilisateurs du jeu ou souscrire une assurance civile spécifique s'il n'était pas couvert : cette assurance civile spécifique est obligatoire.
- Pendant toute la durée de la location, le locataire doit impérativement éteindre sa tondeuse automatique afin d'éviter que celle-ci ne passe sur les structures dégonflées et causer des dommages irréparables.
- Le locataire s'engage à faire en sorte que la réalisation du jeu des sumos respecte l'usage pour lequel il est destiné et qu'il puisse s'effectuer dans la sécurité et la sérénité pour tous (surtout sur un lieu public). Il s'engage, pour cela, à mettre en œuvre, tous les moyens matériels et humains adaptés à la manifestation.
- Le locataire s'engage à ne jamais abandonner le matériel, sans la surveillance d'un adulte responsable.
- Votre réservation n'est validée qu'à la réception de votre contrat de location totalement et correctement rempli, daté et signé avec la mention « lu et approuvé », et accompagné des conditions générales de location (également datées et signées avec la mention « lu et approuvé »), du dépôt de garantie, et sous réserve de disponibilité.
- Le contrat accompagné des documents cités ci-dessus doit être en notre possession au minimum 15 jours avant le jour de la location. Au-delà de ce délai, Miss Castle pourra annuler ce contrat de location et disposer du jeu des sumos à sa convenance.
- Un contrat de location mal rempli ou incomplet sera considéré comme nul et peut entraîner l'annulation de la location ou le refus de livraison des jeux de sumos.
- Le dépôt de garantie versé en liquide ne vous sera rendu qu'après vérification du matériel rendu.
- Le locataire s'engage à rendre le matériel propre, correctement plié et aux heures établies dans le contrat. Tout manquement à cette obligation entrainera la facturation de frais supplémentaires forfaitaires d'un montant de 100 € à 400 € tvac avant restitution du dépôt de garantie ou déduit de celui-ci.
- Tout dommage ou matériel manquant, sera facturé au barème neuf en vigueur et réglé avant la restitution du dépôt de garantie. En cas de non règlement des pertes ou dommages dans un délai de 15 jours, le dépôt de garantie sera amputé du montant total de ces frais supplémentaires.
- A partir de la signature du contrat, le locataire s'engage à nous régler le montant total de la location, même en cas d'annulation sauf en cas de problème médical (justifié par un avis médical) et sauf en cas de pluie, si vous nous avertissez AU MOINS 4 HEURES avant l'horaire du début de la manifestation notée au contrat ou si le jeu est rapporté sec à l'entreprise avant l'heure de début de la manifestation notée au contrat. Dans ces 2 cas, l'annulation est sans frais.
- Pour toute annulation en raison de la pluie, sans respect du délai de 4 heures précité, pour nous avertir, le contrat sera dû à 30% si l'installation n'a pas débutée, et en totalité dès lors que l'installation du jeu a débutée ou que le jeu a été mouillé.
- Le jeu des sumos ne peut s'effectuer sous la pluie ou par grand vent et vous devez, dans ces cas, le ranger à l'abri ou le bâcher correctement (bâche fournie). De même le jeu des sumos devra être rangé avant tout tir de feu d'artifice (retombées durables des déchets calcinés).
- Pendant la location, Miss Castle aura libre accès au matériel et se réserve le droit d'intervenir au cas où les consignes d'installation et/ou de surveillance ne seraient pas respectées, et d'en exiger l'application immédiate ou l'arrêt de l'utilisation du jeu.
- Dans tous les cas, Miss Castlereste propriétaire du matériel et ce dernier est insaisissable.
- En cas d'indisponibilité du matériel loué, le dépôt de garantie et de réservation seront restitués, mais le locataire ne pourra prétendre à aucun dédommagement financier.
- Miss Castle se réserve le droit d'annuler ce contrat en cas de force majeure.
- Le locataire s'engage à respecter et à faire respecter les CONSIGNES de SURVEILLANCE listées ci-dessous durant la durée du contrat.
- Le jeu des sumos de grande taille est réservé à des adultes ou adolescents (1 .40 m minimum)
- Le jeu des sumos consiste à mettre son adversaire à terre.
- Le tapis sera correctement installé comme défini plus haut.
- Les casques seront correctement mis (pointe de mousse vers le haut et sangle correctement mise sous le menton) avant le début du combat.
- Le locataire doit prévoir 1 PERSONNE ADULTE (ou plus si besoin) par jeu de 2 sumos, pendant la totalité de la durée de la location, pour SURVEILLER en PERMANENCE le matériel et les joueurs (ceci même si l'accès au jeu est libre et gratuit) car il est STRICTEMENT INTERDIT :

- ✓ De pratiquer un combat avec plus de 2 adversaires : le combat se pratique par deux et aucune autre personne ne doit se trouver sur le tapis de jeu pendant le combat
- ✓ De pratiquer le jeu de sumos sous la pluie
- ✓ De pratiquer le jeu de sumos en étant dans un état anormal ou ayant des problèmes de santé avérés ou des articulations fragiles
- ✓ De pénétrer sur le tapis de jeu avec des chaussures, lunettes, ou avec tout autre objet contondant ou dangereux (couteau, bâton, jouet pointu, broches, briquet,...) ou quoique ce soit dans la bouche (chewing-gum, bonbon,...)
- ✓ De pratiquer le jeu de sumos en dehors du tapis de jeu ! Dès qu'un combattant sort du tapis de jeu, il a perdu un point et le combat doit cesser et reprendre au centre de l'aire de jeu.
- ✓ De laisser les spectateurs toucher, pousser ou gêner les 2 joueurs.
- ✓ De faire des pirouettes permettant à la tête de se trouver plus bas que le corps.
- ✓ De laisser le jeu de sumos se poursuivre lorsque l'un des 2 combattants se sent mal ou demande de s'arrêter.
- ✓ De laisser au sol, une personne qui ne peut se relever seule.
- ✓ De faire des tas, de se coucher les uns sur les autres.
- ✓ De laisser le jeu de sumos devenir brutal, irrespectueux ou agressif entre les partenaires ou avec les spectateurs : il s'agit d'un jeu qui doit rester drôle et convivial.
- ✓ De manger et de boire sur le tapis de jeu.
- ✓ D'être maquillé ou de porter des t-shirts décorés avec des feutres ou avec de la peinture.
- ✓ D'utiliser des confettis ou des serpentins.
- ✓ D'installer le jeu des sumos à proximité d'un barbecue ou d'un feu, ou durant un feu d'artifice (retombées durables de déchets calcinés).

Fait àle

Nom et prénom :

Mention « lu et approuvé » et signature